

Commission du personnel

Notes de la séance du 30 septembre 2013

Présent-e-s: Margareta Baddeley (vice-rectrice), Jean-Luc Veuthey (vice-recteur), Marie-Claire Cors-Huber (DIRH), Christiane Antoniadès (CER-CDI), Amelia Bossard (PAT – services centraux), Pierre Brawand (PAT - facultés), Jean-Henry Morin (professeur)

Absent-e-s: Gaëlle Augé-Freytag (PAT-facultés)

Note: Susana Perdiz, adjointe

1. Présentation des membres de la Commission

J.-L. Veuthey souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

2. Discussion sur la procédure visant à compléter les effectifs de la Commission

Suite aux élections de mai 2013, la Commission n'est pas complète. Seul le PAT a élu ses 3 représentants. Le corps professoral et le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dont le mandat est renouvelable (CER-CDI) comptent chacun un seul représentant et le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dont le mandat est limité (CER-CDD) n'en compte aucun. La seule candidature de ce corps est arrivée juste après l'échéance du délai. Le candidat a été contacté et il lui a été proposé d'être sollicité en tant qu'invité aux séances de la Commission, sans droit de vote. Cette personne a toutefois finalement décliné cette offre.

J.-L. Veuthey rappelle que selon les dispositions réglementaires en vigueur (cf. Règlement relatif à la désignation des membres de la Commission du personnel ci-joint, *le Règlement*), la Commission est valablement constituée même si l'effectif n'est pas au complet. L'effectif des corps dont au moins un représentant a été élu à la Commission peut être complété et les nouveaux membres siègeront de plein droit, avec droit de vote. En revanche, lorsqu'aucun représentant d'un corps n'a été élu, ce corps ne peut désormais plus faire partie intégrante de la Commission.

La procédure visant à compléter les effectifs est décrite à l'art. 22 du Règlement et prévoit que le membre élu du corps concerné propose d'autres candidats à la Commission dans un délai de 30 jours à compter de la première séance de la Commission telle qu'issue des élections. Les candidats pressentis sont ensuite validés par le Secrétaire général (SG) et leurs noms affichés pendant 10 jours. Si aucune opposition n'est manifestée, ils siègent ensuite pleinement au sein de la commission.

Soucieux d'assurer la plus grande représentativité possible et afin d'éviter que les membres actuels doivent individuellement partir à la recherche de candidats potentiels, le rectorat propose la procédure suivante :

- Les conseils participatifs de toutes les facultés seront contactés pour diffuser l'appel à candidats au sein des corps professoral et CER-CDI
- En cas de grand nombre de candidats, la Commission évalue les candidatures selon les critères de représentativité 1) des facultés mais aussi 2) des métiers/fonctions puis procède à un vote à bulletins secrets pour désigner les candidats définitifs qui seront soumis à validation du SG.
- Il propose également que l'appel à candidats soit fait aussi auprès du corps CER-CDD et que les représentants ainsi désignés soient invités à assister aux séances de la Commission, bien que sans droit de vote comme stipulé dans le Règlement.

Cette procédure est approuvée par tous les membres, avec l'ajout, sur proposition de C. Antoniades, du recours à un unilist afin de diffuser le plus largement possible l'appel à candidatures au sein des corps concernés. Il est également précisé que ce sont les Bureaux des Conseils participatifs qui doivent être contactés dans ce cadre.

3. Divers

Situation de la Faculté des sciences économiques et sociales

J.-L. Veuthey relaie la question d'un membre de la faculté qui demande si la Commission va superviser le processus de « scission » en cours. J.-H. Morin avait également posé cette question, sur la base du rapport du Conseil participatif qui préconisait cette implication. Il est rappelé que l'art. 26 du RPer ne prévoit pas ce type d'attributions pour la Commission. Cependant, dans le cadre de son rôle de relais de problématiques liées aux conditions de travail des collaborateurs de l'Université, la Commission pourra bien entendu aborder cette question importante, si des thématiques, problèmes et questions y relatifs sont soumis par les membres de la Commission.

A. Bossard rebondit sur cette question en relayant l'inquiétude et le malaise des membres du PAT à qui il a été demandé de se positionner dès à présent sur leur appartenance à l'une ou l'autre des entités éventuellement issues du processus. Le malaise est bien entendu dû au fait qu'à ce stade rien n'est certain, et qu'il est donc extrêmement délicat pour les collaborateurs de pouvoir se prononcer. J.-L. Veuthey répond que ce malaise est légitime. Il rappelle que ce positionnement est demandé dans le cadre de la constitution des conseils participatifs des éventuelles futures entités. Pour pallier cette difficulté de positionnement des collaborateurs, il a été décidé que les collaborateurs pourront être éligibles et électeurs-trices dans les deux entités.

C. Antoniades estime qu'il s'agit là d'un point positif. Elle insiste toutefois sur le fait que le ressenti du PAT est celui d'être les « oubliés » du processus et que la communication est défailante dans ce cadre. En effet, cette question de l'appartenance a plutôt été présentée de manière exclusive, l'option de la double participation n'a jamais été évoquée jusqu'ici. Ce point n'est qu'un exemple parmi d'autres.

J.-L. Veuthey rappelle que ce processus de séparation vient de la base. Le rectorat a pris acte et doit maintenant gérer ce processus, mais il n'impose pas une issue plutôt qu'une autre. Dans ce cadre, il a identifié des porteurs du projet, qui ont récemment manifesté leur volonté de se dessaisir de ce mandat. Ceci ne doit toutefois pas bloquer l'évolution puisque l'une des parties a un projet clair qu'elle souhaite mettre en œuvre. Le reste de la faculté pourrait rester telle qu'elle est à présent le temps qu'il faudra – dans ce cas, un nouveau conseil participatif devrait tout de même être désigné. Afin de faciliter le processus, le rectorat a désigné un délégué en la personne de l'ancien vice-recteur Peter Suter. Ce choix a été approuvé par notre Conseiller d'Etat.

M. Baddeley rappelle également que cette période peut également être vécue comme un moment créatif qui permettra des évolutions intéressantes au niveau de l'enseignement.

C. Antoniades estime pour sa part, et c'est un avis partagé par nombre de ses collègues, que la prétendue unanimité (dans le sens de large consensus) sur ce processus « issu de la base » n'a en fait jamais existé, et qu'il s'agit plutôt de projets issus d'individualités. Elle questionne donc la feuille de route et le rythme soutenu qui a été imprimé au processus, compte tenu de la tâche gigantesque qu'il implique pour les services communs. Elle rappelle que le travail fourni par le Secrétariat des étudiants SES est énorme et complexe, compte tenu du nombre de formations et

des imbrications existantes entre les différents plans d'études: la séparation du BARI, actuellement en cours, et qui n'implique pourtant que le plan d'études d'une seule formation, illustre bien les difficultés à séparer et rendre autonomes deux entités tout en conservant la compatibilité des plans d'études. Ce qui laisse présager la difficulté à séparer concrètement les 8 autres Bachelors et les 15 Masters SES. Le message passé aux membres du PAT lors de la récente séance d'information a été brutal: certes, arithmétiquement, le nombre des personnes engagées dans les Services communs de la Faculté est "petit", mais pourquoi le qualifier d' "infime" alors que c'est cette équipe qui assure le fonctionnement quotidien de la Faculté toute entière?

J.-H. Morin intervient un peu dans le même sens en rappelant que le processus actuel trouve son origine dans l'audit du département HEC et l'opportunité d'une autonomie. Or, cet aspect est aujourd'hui singulièrement peu présent, semble s'être un peu perdu en route. Selon lui, la réorganisation en cours ne correspond pas à celle d'une « business school » du 21^e siècle. Il rappelle également qu'un vote de confiance est actuellement organisé, mais qu'il est réservé aux seuls professeurs, ce qui confirme les problèmes de communication et de respect accordé aux autres corps.

J.- L. Veuthey rappelle encore que les projets de séparation ont été débattus dans tous les organismes concernés : conseil participatif, assemblée, comité stratégique, ainsi qu'au conseil d'Etat. Une fois ainsi validé, les jalons d'un échéancier devaient forcément être posés, le premier de ceux-ci étant budgétaire, soit au 1.1.2014 pour la création des nouvelles structures financières. Il prend par contre bonne note de certaines formules inadéquates employées envers les membres du PAT lors des séances d'information, ainsi que du fait que réserver la participation au vote de confiance aux professeurs est très mal perçu. Il remontera ces points au rectorat.

Projet SCORE

P. Brawand demande où en est ce projet. M.-C. Cors-Huber répond qu'aux dernières nouvelles, la méthode est figée, mais seul le CE a vu la grille établie. Le groupe interinstitutionnel qui travaille sur la cohérence de la méthode a peu d'informations et de visibilité. L'option de présenter le projet de loi après les prochaines élections resterait d'actualité. Pourtant, cela semble difficile, les organisations du personnel n'ayant encore rien vu. En ce qui concerne le moratoire, il est toujours en vigueur et sera probablement prolongé. L'Unige, comme les HUG ou l'Hospice général, sont absolument contre ce maintien qui devient insoutenable. Ceci a été remonté au Conseiller d'Etat C. Beer.

Pôle neurosciences européen en création

P. Brawand demande si le personnel éventuellement concerné aura le choix de déménager ou non. J.-L. Veuthey rappelle brièvement comment se déroule cette mise en place : d'une part, l'Institut Wyss, dont les thèmes sont choisis par un Comité qui comprend notamment le recteur de l'Unige. D'autre part, pour le projet EPFL/Unige qui concerne aussi bien la médecine, les sciences que les sciences humaines, un appel à projets a été lancé. Rien ne sera décidé avant que les thèmes développés dans l'Institut Wyss soient finalisés. Une fois les projets acceptés, il va de soi que les groupes bougeront au complet – étant entendu que seuls les groupes intéressés ayant présenté un projet seront déplacés, cela ne devrait pas causer de problème particulier.

Calendrier des séances de la Commission

La prochaine séance sera organisée en fonction du déroulement de la procédure validée pour compléter les effectifs de la Commission.